

PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 avril 2026 à 19h00

Réunion sur convocation du 14/04/2026 adressée par mail le 14/04/2026 à l'ensemble des conseillers municipaux.

Ordre du jour :

1. Nomination d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance du 02/04/2026 et de l'ordre du jour
3. Tarifs des lots de bois suite aux travaux forestiers le long des routes départementales
4. Vote des taxes foncières 2026
5. Affectation des résultats (budgets commune et eau) 2025 sur 2026
6. Vote des budgets primitifs commune et eau 2026
7. Subventions aux associations
8. Questions diverses

Présents : Maxime BALLAUD ; Thierry JANIER-DUBRY ; Sylvie LEFEBVRE ; Bertrand MONOT ; Isabelle TISSOT ; Marie MORILLERE ; Maryne SPANI ; Sandrine GAILLARD ; Léo CHANFREMOY ; Catherine LESIEUX (10)
Yann ROTA arrive à 19h40 (1)

Secrétaire de séance. : Sandrine GAILLARD

Ouverture de la séance à 19H00

1. Nomination d'un secrétaire de séance

Mme Sandrine GAILLARD est nommée secrétaire de séance.

2. Adoption du procès-verbal de la séance précédente (02/04/2026) et de l'ordre du jour

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 02/04/2026 est lu et adopté à l'unanimité.

3. Tarifs des lots de bois suite aux travaux forestiers le long des routes départementales et affouage

Suite aux travaux forestiers le long de la RD 83 et la RD 470, des lots de bois ont été constitués.

Il est nécessaire d'en déterminer le prix en fonction des essences et du volume estimé.

La commission bois propose le tableau suivant :

	m3*	Prix/m3	Prix lot	
<u>Lot 1</u>	4.50	40 €	180 €	Route d'Etival
<u>Lot 2</u>	9.00	40 €	360 €	Route d'Etival
<u>Lot 3</u>	9.00	40 €	360 €	Route d'Etival
<u>Lot 4</u>	7.50	40 €	300 €	Route d'Etival
<u>Lot 5</u>	4.00	40 €	160 €	Route d'Etival
<u>Lot 6</u>	9.00	40 €	360 €	Route d'Etival
<u>Lot 7</u>	9.00	40 €	360 €	Route d'Etival
<u>Lot 8</u>	13	27 €	351 €	Route de Moirans
Total	65.00		2 431 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide les tarifs présentés ci-dessus. Il précise que la vente se fera au plus offrant avec un prix plancher, avec un seul lot attribué par foyer.

Dans un second temps, un affouage sera proposé au prix de 70 € pour environ 10 stères.

Délibération 39328-2026-28

Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : 0

4. Vote des taxes foncières 2026

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figée de 2020 à 2022, ne concerne plus que les résidences

secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux précédemment appliqués sur la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation : 7.53 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.36 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44.20 %

Délibération 39328-2026-27

Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : 0

5. Affectation des résultats (budgets commune et eau) 2025 sur 2026

Ce point a déjà été traité lors du conseil municipal en date du 09/03/2026.

6. Vote des budgets primitifs commune et eau 2026

➤ Budget primitif 2026 commune (59600)

Mme le Maire rappelle quelques principes que doivent respecter les budgets des collectivités territoriales :

- **L'annualité** (budget voté chaque année pour un an du 1^{er} janvier au 31 décembre)
- **L'équilibre** (sections investissement et fonctionnement votées en équilibre/recettes et dépenses évaluées de façon sincère)
- **L'unité** (toutes les dépenses et recettes inscrites dans un seul document/possibilité de budget annexe pour individualisées des recettes et dépenses propres à certains services (eau, lotissement...))
- **L'universalité** (présentation distincte des dépenses et des recettes)
- **La spécialité** (autorisation des dépenses et des recettes par chapitre et article afin de conférer une bonne information de l'assemblée délibérante et faciliter le suivi budgétaire et le contrôle)

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Madame le Maire expose le contenu du budget en résumant les orientations générales du budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **adopte** le budget primitif « commune » de l'exercice 2026 comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	87 429.63 €	87 429.63 €
Fonctionnement	326 908.56 €	326 908.56 €

Délibération 39328-2026-25

Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : 0

➤ *Budget primitif 2026 Eau (59603)*

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Madame le Maire expose le contenu du budget en résumant les orientations générales du budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **adopte** le budget annexe primitif « Eau » de l'exercice 2026 comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	41 154.63 €	41 154.63 €
Fonctionnement	61 113.47 €	61 113.47 €

Délibération 39328-2026-26

Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : 0

7. Subventions aux associations

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer aux associations suivantes les sommes indiquées :

ADMR de Clairvaux les lacs : 80 euros

Amicale des donneurs de sang : 30 euros

APEI Saint-Claude : 30 euros

FC Pont de la Pyle : 305 euros

Coopérative scolaire de Meussia : 150 euros

Foyer rural de St Maur (triathlon) : 30 euros

Pupilles école publique : 30 euros

Amicale des anciens sapeurs-pompiers de Meussia : 305 euros
Foyer rural de Meussia : 305 euros
Le bois Joli : 305 euros
Valentin HAUY (malvoyants) : 30 euros
Sou des écoles : 305 euros

Soit un total de 1 905 €.

Délibération 39328-2026-27

Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : 0

8. Questions diverses

- PLUi : l'enquête publique aura lieu du 3 juin au 3 juillet 2026
- L'automne musical proposera un concert à l'église de Meussia le dimanche 6 décembre 2026
- Pylône 4G mobile : les travaux vont débuter courant mai avec en première partie l'extension de l'électrification
- Yann Rota demande à ce que la pierre posée à l'entrée des barrières en bois côté Moirans soit remplacée par un système plus adapté
- Bertrand Monot propose d'aller marquer l'affouage dans certaines parcelles de Giron.
- Sylvie Lefebvre informe que des roues de voitures ont été abandonnées dans le talus vers le parking de la salle des fêtes.

Fin de la séance à 21h45

Procès-Verbal lu et arrêté lors de la séance du conseil municipal en date du 20/05/2026 et publié sur le site internet de la commune le 22/05/2026.

**La secrétaire de séance,
Sandrine GAILLARD**

**Mme le Maire,
Isabelle TISSOT**